



PREMIER RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT
DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Première session
de la 60^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 15 décembre 2020

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Cullins, président
M. Ames, vice-président
M^{me} S. Wilson
M. Hogan
M^{me} Bockus
M^{me} Anderson-Mason, c.r.

M. C. Chiasson
M. Guitard
M. Mallet
M^{me} Mitton
M. Austin

le 15 décembre 2020

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Conformément à l'article 99 du Règlement, le greffier aux comités convoque une réunion du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé pour le 10 décembre 2020 à la Chambre de l'Assemblée législative et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité. Sur la motion de l'hon. M. Savoie, M. Cullins est élu président du comité. Sur la motion de l'hon. M. Savoie, M. Ames est élu vice-président.

Le comité se réunit le 15 décembre 2020 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 25, *Loi éteignant certains covenants restrictifs du titre de certains biens-fonds dans la cité appelée The City of Saint John dévolus à Plazacorp Property Holdings Inc.*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Carleton-York, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Ryan Cullins, député